



Jean-Jacques BECOUZE
Sébastien BERTRAND
Isabelle FAUCHER
Jean-Paul MESSIÉ
Rémy PICARD
Loïc de SAINT GEORGE

Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes

Horwath International

ASSOCIATION MENAGE SERVICE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

RAPPORT SPECIAL

1

ASSOCIATION MENAGE SERVICE
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 13, avenue de Contades
49000 ANGERS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association MENAGE SERVICE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les subventions versées par les financiers sont acquises en fonction de critères particuliers qui s'inscrivent dans le temps.

Nous avons revu les principes de rattachement des produits à l'exercice comptable retenus par l'association.

Ces travaux n'ont pas révélé d'éléments significatifs de nature à remettre en cause les méthodes appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Trésorier et dans les documents adressés aux membres de votre association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à ANGERS, le 6 février 2009

Le Commissaire aux Comptes
Cabinet BECOUZE et Associés


S. BERTRAND
Associé

Ce rapport comprend 11 pages.

ASSOCIATION MENAGE SERVICESOMMAIRE

	<u>PAGES</u>
<u>RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS</u>	1 - 2
<u>ETATS FINANCIERS</u>	
. Bilan Actif-Passif	4
. Compte de résultat	5
<u>ANNEXE</u>	6 à 11
<u>RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES</u>	12



BILAN ACTIF

au 31/12/2008

	Exercice N			Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
	Brut	Amortiss.	Net	Net		
ACTIF IMMOBILISE						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'Etablissement						
Autres Immobilisations Incorporelles	10 371	8 668	1 703	2 688	-985	-37 %
Immobilisations Incorporelles en cours						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains						
Construction	8 108	2 162	5 945	6 858	-913	-13 %
Installations Techniques. Matériel et Outillage Industriels						
Autres Immobilisations Corporelles	37 870	36 076	1 793	3 666	-1 873	-51 %
Immobilisations Corporelles en cours						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
Participations Créances rattachées						
Autres Titres Immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières		55				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE I	56 348	46 907	9 441	13 212	-3 771	-29 %
LIAISON						
Comptes de liaison						
TOTAL LIAISON II						
AVANCES ET ACOMPTE VERSES SUR COMMANDES						
CREANCES (3)						
Créances Usagers et Comptes rattachés	74 286	54	74 232	60 870	13 362	22 %
Autres Créances	155 504		155 504	147 866	7 638	5 %
TRESORERIE						
Valeurs Mobilières de Placement						
Disponibilités	86 094		86 094	53 423	32 671	61 %
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	1 431		1 431	519	911	175 %
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	317 315	54	317 261	262 679	54 582	21 %
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (IV)						
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS (V)						
ECART DE CONVERSION (ACTIF) (VI)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	373 663	46 961	326 702	275 890	50 812	18 %

BILAN PASSIF

au 31/12/2008

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
FONDS PROPRES				
FONDS ASSOCIATIFS (sans droit de reprise)				
FONDS ASSOCIATIFS (avec droit de reprise)				
Dons et Legs				
Subventions d'Investissements	25 430	20 000	5 430	27 %
RESERVES				
REPORT A NOUVEAU	-135 970	-95 527	-40 443	42 %
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	68 330	-40 443	108 772	-269 %
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS RENOUEVELABLES				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour Réserve de Trésorerie				
Réserves des Plus-Values Nettes d'Actif				
TOTAL (I)	-42 211	-115 970	73 760	-64 %
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour Risques et Charges	3 539	36 378	-32 840	-90 %
TOTAL (III)	3 539	36 378	-32 840	-90 %
DETTES (3)				
Emprunts et Dettes auprès des Etablissements de Crédit	23	501	-478	-95 %
Emprunts et Dettes Financières Diverses (5)				
Avances et Acomptes Reçus sur Commande en Cours				
Redevables Crédeurs		8	-8	
Dettes Fournisseurs et Comptes Rattachés	15 239	10 257	4 982	49 %
Dettes Fiscales et Sociales	195 491	187 526	7 965	4 %
Dettes sur Immobilisations et Comptes Rattachés				
Autres Dettes	34 880	33 724	1 156	3 %
Produits Constatés d'Avance	119 742	123 467	-3 725	-3 %
Disponibilités				
TOTAL (IV)	365 374	355 482	9 892	3 %
Ecart de conversion (passif)				
TOTAL V				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	326 702	275 890	50 812	18 %



COMPTE DE RESULTAT

au 31/12/2008

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
PRODUIT D'EXPLOITATION				
PRESTATION DE SERVICES				
Participation des usagers	782 751	794 456	-11 705	-1 %
Prestations organismes payeurs				
Produits des activités annexes				
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				
Subventions d'exploitation	271 869	169 089	102 780	61 %
Transfert de charges	20 498	12 652	7 846	62 %
Reprises sur amortissements et provisions	30 744	15 100	15 644	104 %
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1 105 862	991 297	114 565	12 %
CHARGES D'EXPLOITATION				
ACHATS	9 817	7 207	2 611	36 %
SERVICE EXTERIEURS	28 368	26 306	2 063	8 %
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	56 483	42 461	14 023	33 %
CHARGES DE PERSONNEL	892 550	901 271	-8 721	-1 %
AUTRES IMPOTS ET TAXES	37 785	45 712	-7 927	-17 %
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	24	159	-135	-85 %
DOTATIONS	3 824	7 537	-3 713	-49 %
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 028 801	1 030 652	-1 850	
	77 061	-39 354	116 415	-296 %
PRODUITS FINANCIERS				
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	29	237	-208	-88 %
REPRISE SUR PROVISION				
TRANSFERT DE CHARGES				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	29	237	-208	-88 %
CHARGES FINANCIERES				
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	3 255	2 401	854	36 %
DOTATIONS FINANCIERES				
Aux amortissements et aux provisions				
TOTAL CHARGES FINANCIERES	3 255	2 401	854	36 %
	-3 226	-2 164	-1 062	49 %
	73 835	-41 518	115 353	-278 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
SUR OPERATIONS DE GESTION	2 364	767	1 598	208 %

COMPTE DE RESULTAT

au 31/12/2008

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	7 892	18 331	-10 439	-57 %
TRANSFERT DE CHARGES		213		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 256	19 311	-9 055	-47 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
SUR OPERATIONS DE GESTION	9 965	529	9 436	1785 %
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISION	5 796	17 707	-11 910	-67 %
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 761	18 236	-2 474	-14 %
	-5 505	1 075	-6 581	-612 %
PARTICIPATION DES SALAIRES AUX RESULTATS				
IMPOTS SUR LES SOCIETES				
RESULTAT D'EXPLOITATION	77 061	-39 354	116 415	-296 %
RESULTAT FINANCIER	-3 226	-2 164	-1 062	49 %
RESULTAT AVANT IMPOTS (Résultat d'Exploitation + Résultat Financier)	73 835	-41 518	115 353	-278 %
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-5 505	1 075	-6 581	-612 %
	68 330	-40 443	108 772	-269 %

ANNEXE

Les notes indiquées ci-après complètent et commentent l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, elles font à ce titre partie intégrante des comptes annuels.

TOTAL BILAN AVANT REPARTITION : 326 702 €

RESULTAT : 68 330 €

1 – FAITS CARACTERISTIQUES

La confiance de nos partenaires et le travail important réalisé en interne nous a permis de gagner de nouveaux clients et d'enrayer notre baisse d'activité.

L'association estime que le soutien des financeurs conjugué aux mesures de restructurations mises en œuvre justifie l'application du principe de continuité d'exploitation lors de l'arrêté des comptes annuels.

2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels des associations.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue.

L'association bénéficie d'un agrément qualité au titre des services à la personne.

L'association n'entre pas dans le champ d'application des impôts commerciaux.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3-1 Immobilisations

Actif immobilisé : Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

	01/01/2008	+	-	31/12/2008
Immobilisations incorporelles	10 371	0	0	10 371
Immobilisations corporelles	53 584	0	7 606	45 978
TOTAL	63 955	0	7 606	56 348
	01/01/2008	+	-	31/12/2008
Immobilisations incorporelles	7 683	985	0	8 668
Immobilisations corporelles	43 061	2 785	7 607	38 239
TOTAL	50 744	3 770	7 607	46 907

”)

3-2 Créances

Etat des créances :

ETAT DES CREANCES	Mt brut	< à 1 an	> à 1 an
Créances clients	74 286	74 232	54
Personnel et comptes rattachés	178	178	
Organismes de formation	23 865	23 865	
Etat - Subventions	125 036	125 036	
Débiteurs divers	6 425	6 425	
Charges constatées d'av.	1 431	1 431	
TOTAUX	231 221	231 167	54

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan :

Subventions : 125 036
Autres créances : 23 865

Les autres créances sont principalement constituées par des indemnités à recevoir des organismes de prévoyance et de formation.

3-3 Valeurs mobilières de placement

Néant

3-4 Disponibilités et concours bancaires courants

Créances représentées par des effets de commerce : 0

3-5 Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance : 1 431

Cette rubrique ne comprend que les charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'association.

3-6 Fonds associatif

Fonds associatif au 31/12/08 : néant

7

3-7 Réserves, provisions réglementées et subventions d'investissements

La totalité des résultats de l'association a été affectée en report à nouveau.

Subventions d'investissement :

FDI : 13 430

FMAD : 12 000

Les subventions financent des biens renouvelables en conséquence elles ne font pas l'objet d'amortissements.

3-8 Provisions pour risques et charges

	01/01/07	+	-	31/12/2007
Risques & charges	36 378	1 854	34 694	3 539
TOTAL	36 378	1 854	34 694	3 539
Dépréciation clients	0	54	0	54
TOTAL	0	54	0	54

L'association a comptabilisé une provision pour indemnité de départ à la retraite visant à couvrir les engagements futurs. La partie non consommée des reprise de provision s'établie à 14.002 €.

3-9 Dettes

	Mt brut	< à 1 an	1 à 5 ans	> à 5 ans
Fournisseurs.	15 239	15 239		
Dettes. fiscales & sociales.	195 491	195 491		
Autres dettes	34 880	34 880	7	
Produits constatés d'avance	119 742	119 742		
TOTAL	365 351	365 351	0	0

Dettes relatives aux associations partenaires :

Atout Ménage : 0
 Promo Jeune Siège : 5 648

Dettes représentées par des effets de commerce : néant

Charges à payer :

Dettes fiscales et sociales : 59 895
 Fournisseurs : 5 473

3-10 Produits constatés d'avance

Cette rubrique ne contient que des produits ordinaires liés à l'exploitation normale de l'association.

4 – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4-1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond aux heures facturées auprès de nos clients. La facturation est réalisée sur une base mensuelle.

4-2 Reprises sur amortissements et provisions

Les reprises opérées concernent l'activité normale de l'association

4-3 Transferts de charges d'exploitation

Cette rubrique ne contient que des produits ordinaires liés à l'exploitation de l'association. Ils correspondent principalement à des indemnités journalières versées par la CPAM et la prévoyance de l'association ainsi qu'à des remboursements de frais de formation.

4-4 Produits et charges financières

Ventilation des charges financières :

Intérêts des emprunts	
Intérêts sur comptes courants	
Intérêts bancaires et commissions	3 255
TOTAL	3 255

7

4-5 Participation des salariés et impôts sur les bénéfices

L'association ne rentre pas dans le champ d'application des impôts commerciaux.

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Information relative au personnel

	2007	2008
Effectifs administratifs :	7,7 ETP	6,2 ETP
Agent d'entretien (postes insertion) :	11,8 ETP	14,5 ETP
Agent à domicile :	17,6 ETP	15,7 ETP
Auxiliaire de vie sociale :	2,3 ETP	1,5 ETP

5-2 Droit Individuel à la Formation (DIF)

Le Droit Individuel à la Formation est un nouveau dispositif issu de l'Accord National Interprofessionnel du 5 décembre 2003, repris par la loi du 4 mai 2004 ; Il se substitue au capital formation. Il permet à chaque salarié, dans toutes les entreprises, quel que soit leur effectif, d'acquérir un crédit d'heures de formation, utilisable à l'initiative du salarié, avec l'accord de l'employeur sur le choix de la formation.

Chaque salarié en CDI à temps plein acquiert chaque année, s'il répond aux conditions d'ancienneté fixées par la loi, 20 heures de Droit à Formation, ce droit étant proratisé pour les salariés à temps partiel et pour ceux en CDD.

Les droits acquis annuellement peuvent être cumulés sur une durée de 6 ans.

Au terme de cette durée et à défaut d'utilisation en tout ou partie, le DIF reste plafonné à 120 heures.

A la clôture de l'exercice 2008, le volume d'heures de formation cumulées et correspondant aux droits acquis depuis le 4 mai 2004 s'élève à 2 006 heures.

ASSOCIATION MENAGE SERVICE
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 13, avenue de Contades
49000 ANGERS

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2008

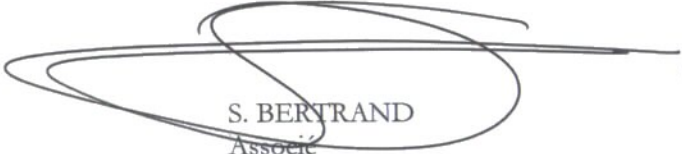
Aux membres de l'Organe Délibérant,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à ANGERS, le 6 février 2009

Le Commissaire aux Comptes
Cabinet BECOUZE et Associés


S. BERTRAND
Associé